



CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 8 octobre 2015

Le président, M. Daniel Calabrese, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, de la presse, du public.

Il remercie l'huissier et l'huissier-suppléant pour leur présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci.

La citation de ce soir:

*«Si l'État est fort, il nous écrase. S'il est faible, nous périssons.»* Paul Valéry.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 54 Conseillers et Conseillères.

17 personnes sont excusées (Mmes Anna Beutler, Régina Bovet, Valérie Cornaz-Rovelli, Myriam Grandjean, Christelle Giraud-Nydegger, Béatrice Saxer Brown et MM. René Barioni, Jacques Carpentier, Yves Clerc, Martial Cosandier, Samuel Freuler, Yves Froidevaux, Cyril Gallay, Christian Gander, David Marandola, Carol Petitpierre, Marek Swierkosz).

2 absents (MM. Gregory Bovet, José Da Silva).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président implore la bénédiction divine sur l'Assemblée.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

Le Bureau a reçu un postulat.

Postulat de M. Georges Grandjean «Logement des requérants d'asile dans notre ville».

Le président demande à l'auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

L'ordre du jour est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 septembre 2015.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.

### Préavis avec décision

5. **Préavis municipal N° 88** relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN).
6. **Préavis municipal N° 89** concernant l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021.

### **Divers**

7. Postulat de M. Georges Grandjean «Logement des requérants d'asile dans notre ville».

8. Divers + propositions individuelles.

- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### ***Décision***

*L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 septembre 2015.**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### ***Décision***

*A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal modifié de la séance du Conseil communal du 10 septembre 2015.*

## **3. Communications du Bureau**

- Le président a assisté le 24 septembre à l'assemblée générale de l'Association des secrétaires de Conseils communaux vaudois (ASCCV). Le comité de l'ASCCV a adressé ses remerciements pour la mise à disposition des infrastructures de Grand-Champ, lecture en est faite. Merci également à notre secrétaire pour l'organisation de l'événement.
- Le 25 septembre, les jeunes de 20 ans ont été reçus par la commune au Refuge communal. Malgré le faible taux de participation (11 présents pour environ 160 invitations envoyées) la soirée fut intéressante et riche en discussions.
- Le 29 septembre, la Municipalité a informé le Bureau qu'il n'y aurait pas de nouveau sujet à porter à l'ordre du jour du Conseil du 12 novembre, aussi, il a été décidé de l'annuler. La prochaine séance aura donc lieu le jeudi 10 décembre à 19h00.
- Le 30 septembre, le président a assisté à la remise des prix concernant le concours sur le littering.
- Le 3 octobre, le Bureau a participé au Tir de l'amitié et s'est particulièrement bien illustré en finissant 6<sup>e</sup> sur 15 et en obtenant 2 médailles: l'une revient à Mme Charlotte Gabriel avec 117 points et l'autre à M. Evan Lock avec 125 points, il termine dans le top 10. Félicitations à eux.
- Le 5 octobre, le Bureau s'est réuni afin de discuter les points suivants: rémunération du Conseil communal et suite aux différents retours des présidents de groupes, un préavis devrait être présenté prochainement; recherche d'une secrétaire pour le Conseil communal, suite à la démission de notre secrétaire. Mme Katherina Repond nous a informés de son désir de continuer à assumer son poste de secrétaire-suppléante et de ne pas vouloir prendre la charge de secrétaire laissée vacante. Le Bureau a donc décidé d'initier la recherche d'une nouvelle secrétaire.
- Le 5 octobre, reçu la démission de M. Johnny Khamisse, lecture en est faite.

Le président, au nom de la population glandoise et de son Conseil communal, remercie M. Khamisse pour son engagement citoyen ainsi que pour tout le travail accompli au sein du Conseil.

*Avec l'arrivée de M. Larry Sarrasin, le nombre des Conseillers présents passe à 55.*

## 4. Communications de la Municipalité

**Gérald Cretegy, syndic** (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

• **Conseil intercommunal du Conseil régional:** a validé le 24 septembre CHF 115'000.- pour la contribution à l'étude test sur le périmètre RDU allant de Prangins à Nyon Oulteret. Les statuts du Conseil régional ont été validés par le Conseil intercommunal. Pour mémoire, une Commission du Conseil communal s'était penchée sur ces statuts et avait rapporté durant l'été. Le CODIR a fait un "melting-pot" de l'ensemble des remarques des communes et conformément à l'art. 113 de la LC, ces statuts devront être validés par l'ensemble des législatifs sans possibilité d'amendement. Un préavis concernant ces statuts sera présenté au Conseil communal, vraisemblablement en décembre.

**M. Olivier Fargeon, municipal** (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

N'a pas de communication spécifique à faire.

**M. Daniel Collaud, municipal** (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Finances:** la saison 2014-2015 de la patinoire a été bouclée avec un coût final de CHF 186'000.-, soit CHF 5'000.- de plus que l'année précédente. Renouvellement des emprunts: 7 mio pour une durée de 2 mois, au taux de 0,00% et 5 mio pour une durée 2 mois, au taux de 0,03%.
- **Sport:** Gland a accueilli les assises du sport au niveau régional. Différentes personnes ont pris la parole. Il a été discuté de tout ce qui concernait le sponsoring par rapport à la nouvelle loi, du travail des bénévoles et s'il s'agit d'une approche régionale ou locale.

**M. Thierry Genoud, municipal** (urbanisme et bâtiments).

- **Passage inférieur Gare:** 12 octobre, début des travaux en collaboration entre les deux services communaux SBU et SIE avec déviation des conduites de gaz, d'eau potable, d'électricité au carrefour Ch. de la Chavanne/Rue du Perron, en direction des voies CFF. Dès le 19 octobre, travaux Gare Nord/Ch. du Lavasson, puis continuation le long du Ch. du Lavasson, fermeture prévue pendant env. 3 semaines. En décembre, entre le Pub et le Buffet de la Gare la conduite électrique sera aussi déplacée. Tout au long de ces différentes étapes, une signalisation sera mise en place afin de guider les usagers et les riverains qui pourront toujours se rendre à leur domicile et rejoindre les commerces. Ces étapes seront relayées par le site Internet de la commune, les piliers publics et une information ciblée sera mise dans les boîtes aux lettres des habitants directement touchés. Début des travaux du passage inférieur début janvier 2016.
- **PPA «La Combaz»:** en attente encore du retour de l'examen préalable du Canton pour le carrefour à feux projeté à l'intersection de la Rue de la Combe et l'Av. du Mont-Blanc. Volonté de mettre à l'enquête ce plan partiel d'affectation avec son règlement et le carrefour dès le 17 novembre 2015. Une séance d'information publique aura lieu le 25 novembre 2015 à 19h00, lieu encore à préciser.
- **Télé-Dôle SA:** est à un tournant décisif pour arriver à mettre une nouvelle structure en place pour la fin de cette année. Les Municipalités actionnaires de cette société anonyme doivent se prononcer jusqu'au 31 octobre 2015 sur la cession de leurs actions au Conseil Régional. C'est une des solutions qui permettrait de sauver le massif de la Dôle en le mettant en transfrontalier. Des discussions sont en cours avec la Société gestionnaire (Sogestar) du Massif des Rousses et il faut arriver à quelque chose si l'on ne veut pas voir démanteler les installations comme cela a été le cas pour La Barillette.
- **Energyday, jour de l'énergie:** voir [www.energyday.ch](http://www.energyday.ch). Durant tout le mois d'octobre et ce jusqu'au 24 octobre 2015 jour de l'énergie, des actions sont organisées par des partenaires privés et des collectivités publiques. Le slogan de cette journée est «Faire baisser ensemble la consommation». A Gland, une vente d'ampoules LED à prix favorable aura lieu au marché du 21 octobre.

## **Mme Isabelle Monney, municipale** (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Exposition peintres et sculpteurs de la Côte:** se tiendra à Grand-Champ, Salle des Colonnes, du 22 octobre au 1er novembre de 14h à 18h. Le vernissage aura lieu le 22 octobre dès 18h. Chacun est cordialement invité. Cette année, les peintres et sculpteurs accueilleront des écoliers pour leur parler de leur travail et de leur art.

- **Gland'Ecran:** proposera 2 séances cinéma les 14 et 15 octobre à 14h. Ces séances, 100% famille, seront suivies d'un goûter. Le 14 octobre à 20h, sera projeté le film de Woody Allen «Vous allez rencontrer un bel inconnu»; il s'agit d'une collaboration avec le Cinéclub de Nyon qui a présenté «Irrational Man» de Woody Allen le 5 octobre.

- **Culture:** le 29 octobre est proposé par le Service de la culture, dès 18h30 l'afterwork et à 20h30 une édition limitée intitulée «Nicolas Fraissinet invite Aliose». Le 31 octobre à 20h30, Evento propose «Gilles, 120 ans déjà». Cette pièce en hommage à Jean Villars Gilles vient d'être créée au Théâtre Montreux Riviera et a déjà un très beau succès.

Flûte festival: a organisé le 3 octobre, une journée d'Intermezzo en avant-goût de l'édition 2016. Divers ateliers ont eu lieu en matinée. L'ensemble à vents du COV à 16h, a donné un beau concert et à 20h, le concert de gala a accueilli des flûtistes de 8 pays différents en passant par le Japon, l'Amérique du Sud, l'Europe et la Suisse. Ce festival a désormais sa place dans notre ville et dans le paysage international de la flûte traversière.

- **Inauguration du Rond-point de la Bergerie:** aura lieu le 30 octobre à 18h; ce sera l'occasion de rencontrer l'artiste, M. Krähenbühl. Une invitation officielle parviendra prochainement.

- **Nouveaux membres dans les Commissions culturelle et d'intégration:** M. Maurizio Di Felice du groupe UDC remplace M. Pascal Regazzoni, démissionnaire, à la culture. Mmes Anna Pallotta Ladisa représentante du groupe UDC et Pavlina Milloud représentante la communauté tchèque sont accueillies à l'intégration. Lors de la fête multiculturelle, la Commission d'intégration a confectionné des pâtisseries en vue d'en faire bénéficier une œuvre caritative. C'est un don de Fr. 328.- qui a pu ainsi être versé à la Chaîne du Bonheur en faveur des réfugiés.

- **"La Pépinière":** les Services de la culture et de la jeunesse ont travaillé conjointement sur un nouveau projet qui va voir le jour dans le bâtiment de la Dôle. La Dôle, connue comme école primaire, puis UAPE, va devenir un lieu d'accueil renommé: "La Pépinière". Il se destine à soutenir, accueillir et accompagner des projets participatifs qu'ils soient socioculturels ou artistiques. Ce lieu fonctionnera sous forme d'appel à projets et s'adressera tout particulièrement aux artistes confirmés ou en devenir, permettant ainsi la réalisation de leurs projets ou de leurs créations. Les locaux seront attribués sur concours et pour un temps limité. Mme Girod apportera les compléments en lien avec le volet jeunesse de ce projet.

## **Mme Christine Girod, municipale** (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **"La Pépinière":** est un projet qui répond à une demande des jeunes régulièrement rencontrés par le travailleur social de proximité, dans le cadre de son travail dans la rue. Une première réponse avait été donnée il y a 3 ans, en ouvrant les salles de gym les vendredis et samedis soirs sous surveillance d'un éducateur; ces soirées perdurent toujours avec intention de les maintenir, ce qui permet de rencontrer les jeunes dans un cadre différent. A "La Pépinière", la possibilité sera offerte pour accueillir des projets ponctuels pour les jeunes; par exemple, donner naissance à des projets tels que Conseil des jeunes, projets de graph ou autres. "La Pépinière" se veut un lieu de sociabilisation, de création et de rencontre. La surveillance se fera par le Service de la jeunesse dans un premier temps avec l'aide du travailleur social.

**Jeunesse:** sous l'égide de la Conférence romande des délégués à l'enfance et à la jeunesse, une campagne est en cours dans toute la Suisse romande et s'appelle «J'ai voté!». Deux actions sont mises sur pied simultanément: le projet tampon et l'action vidéo. Pour l'action tampon, cela prendra place dans les soirées payantes où les jeunes se feront tamponner la main ou le poignet avec le slogan «J'ai voté!». L'action vidéo consiste en un montage de vidéos humoristiques sur le sujet. Cette vidéo

a été réalisée le 24 septembre dans les locaux du CRL à Gland, grâce à l'entremise de M. Lasson et un jeune qui avait fait son stage durant une année au CRL. Elle peut être visionnée sur YouTube.

- **Bibliothèque:** le 10 septembre lors du Conseil, il avait été demandé pourquoi Gland entrerait dans le réseau RERO? La réponse est que toutes les bibliothèques scolaires du Canton de Vaud faisant partie de RERO vont prochainement migrer sur un nouveau logiciel appelé ALMA, développé par Ex-Libris et le Canton de Vaud. Il s'agit d'un nouveau réseau qui va voir le jour à partir de 2017. Pour pouvoir migrer sur ce nouveau système, il fallait au préalable passer par RERO, sinon il aurait fallu "recataloguer" manuellement les 30'000 ouvrages, ce qui était hors de question.
- **"Gland ça marche!":** le 3 octobre a eu lieu la première édition de "Gland ça marche!". Merci aux nombreux participants et bénévoles. Plus d'une cinquantaine de familles ont pris le départ à Eikenøtt pour se déplacer dans nos rues et suivre le parcours: Etablissement primaire des Perrerets, Salle communale avec présentation de la commune, Service culturel à la gare, l'école primaire et le jardin éducatif à Mauverney pour terminer à Montoly avec présentation des activités de Vivag et du Chœur mixte. Tous se sont retrouvés à Eikenøtt autour des stands tenus par le Volley-Ball, le Centre de rencontres et de loisirs (CRL), l'Association Eikenøtt, les scouts Noirmont-Gland. Les échos reçus sont encourageants et le comité est d'ores et déjà motivé pour une prochaine édition.
- **Littering:** le prix du littering a été décerné le 30 septembre à trois frères et sœurs, Joachim, Adèle et Gabriel pour le nom «Gland-Belle, la poubelle qui rend la Ville plus belle». Au deuxième rang «Poubell'La Vie» et au troisième «Deserta», signifiant déchets en latin.

**M. Michael Rohrer, municipal** (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Naturalisation/Cours Caritas:** un premier atelier de préparation à l'audition des candidats à la naturalisation a été organisé par Caritas à fin septembre. Neuf personnes ont participé à cet atelier et y ont démontré un vif intérêt. Ce cours sera reconduit en 2016.
- **Stationnement:** ne sera plus autorisé sur le Parvis du Temple que lors de mariages ou d'enterrements; les panneaux de mise à ban seront livrés et mis en place la semaine prochaine. Sur le parking du Centre sportif En Bord, la durée de parcage va être limitée à une durée de 11 heures. Le marquage des places permettant le contrôle ainsi que la pose du panneau auront lieu pendant les vacances d'automne.
- **Marché:** la première année du marché hebdomadaire arrive à son terme; le 28 octobre sera le dernier de l'année; un vin chaud ainsi que des marrons chauds seront offerts. Il reprendra le 13 avril 2016, soit la semaine suivant les vacances de Pâques.

## PREAVIS AVEC DECISION

### 5. Préavis municipal N° 88 relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN).

- M. Sarrasin, rapporteur de la Commission technique, lit d'abord l'amendement proposé par la Municipalité, soit rajout d'un nouvel article: *V - d'adhérer au but optionnel relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) (Cf article 5a des statuts de l'Association)*, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé.
- Mme Weber, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président constate que les conclusions des rapports des deux Commissions vont dans le même sens que les conclusions de la Municipalité, mais que la Commission technique parle d'un amendement de la part de la Municipalité, amendement qu'il a reçu. Il précise donc la procédure: ouverture de la discussion sur le préavis en général puis, ouverture de la discussion sur l'amendement. Une fois l'amendement discuté, il sera passé au vote sur ce dernier et pour terminer, il ouvrira la discussion sur le préavis amendé ou non et il sera passé au vote sur le préavis amendé ou non.
- Ouverture de la discussion sur le préavis en général.

- **M. Bringolf:** une proportion de 75% au moins des communes doivent adhérer au DISREN pour que non seulement il entre en vigueur mais qu'il reste ensuite en vigueur. Or la probabilité existe lors de futures législatures que ce seuil de 75% des communes adhérentes ne soit, pour différentes raisons, pas ou plus atteint. Dans un tel cas de figure, qui croit-il signifierait tout simplement la fin du DISREN, quelles seraient les procédures concernant d'éventuels projets en cours ainsi que leur financement?
  - **M. Creteigny:** cette situation peut parfaitement se présenter. Le défi est intéressant et le Conseil régional devra se montrer performant afin de gérer ces 3 ans sans trop de problèmes pour ensuite y aller par tranche de 5 ans en sachant que vraisemblablement certaines communes n'ayant pas forcément eu ou vu des projets s'installer chez elles seront, peut-être, peu enclines à l'idée de recommencer l'expérience. Cela fait quelques années que cela existe et que les projets sont passés, mais plus lentement, car plus compliqués, puisqu'il faut que à chaque fois qu'il est demandé de l'argent passer devant toutes les communes. C'est cela qui est extrêmement long et délicat et qui a fait que l'on ait cherché une méthode pour pouvoir aller plus rapidement dans le cadre des procédures d'investissement. Une fois que le DISREN aura été accepté par les communes, il reste les communes porteuses de projets qui doivent se prononcer pour autant qu'il y ait un montant important à mettre et où ce seront les législatifs communaux de ces communes qui donneront leur feu vert. Pour les autres communes, celles qui sont solidaires, c'est le Conseil intercommunal qui donne son feu vert. Tous les 5 ans, 3 ans et demi pour la première fois, on repasse devant toutes les communes pour présenter de nouveaux projets. Oui, c'est un défi, mais qui en vaut la peine.
  - La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
  - Ouverture de la discussion sur l'amendement que le président relit.
  - **M. Creteigny:** précise que lors du vote sur le préavis des statuts au Conseil intercommunal, le Conseil intercommunal a validé l'amendement portant sur l'art. 5a des statuts qui est un nouvel article et dit:  
*1. L'association a pour but optionnel, au sens de l'art. 112, alinéa 2 de la Loi sur les communes (LC): la gestion du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN).*  
*2. Les membres ayant adhéré à ce but optionnel ainsi que son financement sont définis dans l'annexe 2 qui fait partie intégrante des présents statuts.*
- La liste des communes en faisant partie est connue et lors du Conseil intercommunal s'il y a des décisions à prendre sur le DISREN, ce sont seulement les communes de cette liste qui votent.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement.

#### *Décision*

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte l'amendement.*

- Ouverture de la discussion sur le préavis amendé.
- **M. Grandjean:** lit les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> paragraphes sous "les enjeux financiers pour Gland", page 2 du rapport de la COFIN. Il n'avait pas compris ainsi.
- **M. Collaud:** pour 2016 et si c'est validé, nous allons mettre 1/2 point d'impôt, soit Fr. 270'000.- de charges sur un compte. Ce montant sera par rapport aux projets qui pourraient venir dans les 6 mois. A la fin de l'année, des projets seront lancés et ne seront pas terminés. Chaque année, le Conseil régional devra regarder quel est le montant dépensé, vu que l'on est engagé pour la totalité du projet jusqu'à la fin. Ce qui veut dire qu'en 2017, on va remettre dans nos charges Fr. 540'000.-, soit la valeur d'un point d'impôt; il pourrait y avoir un cumul qui se fait en 2016, en 2017, en 2018. Chaque année, le Conseil régional va dire que sur les Fr. 270'000.-, c'est telle chose qui a été définie et dépensée; ce qui veut dire que la différence n'aurait plus besoin d'être maintenue sur un compte de réserves; on pourrait la sortir du compte réserves et la passer comme recettes extraordinaires, étant donné que l'année x on l'aura déjà passée comme une charge au départ. Le cumul se fera sur 2 ou 3 ans, car les projets ne vont pas commencer le 1<sup>er</sup> juillet et se terminer le 31 décembre. Chaque année, un document du Conseil régional sera reçu pour valider ou pas les dépenses.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis amendé.

### Décision

A une large majorité, 1 non, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis amendé N° 88 relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) soit:

- I. d'approuver la mise en œuvre du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN);
- II. d'accepter la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix;
- III. de contribuer au soutien solidaire pour moitié par une participation par habitant en CHF/hab, et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années;
- IV. De valider
  - i) le principe de la clause de sauvegarde plafonnant l'engagement de la commune à 0.9 point d'impôt communal par an sur l'ensemble des projets décidés dans l'année,
  - ii) le mécanisme complémentaire de soutien de solidarité financé pour moitié par une participation par habitant en CHF/hab, et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années,
  - iii) le plafonnement de l'éventuelle participation communale au fonds de compensation à 0.1 point d'impôt communal.

D'amender les conclusions du préavis en rajoutant un nouvel article V, soit:

- V. d'adhérer au but optionnel relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) (Cf article 5a des statuts de l'Association).

## **6. Préavis municipal N° 89 concernant l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2016 - 2021.**

- Mme Cl. Bovet, rapporteur de la Commission des finances, lit l'amendement proposé par la dite-commission, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé.
- Le président constate que les conclusions du rapport de la Commission des finances vont dans le même sens que les conclusions de la Municipalité, mais avec un amendement. Il précise donc la procédure: ouverture de la discussion sur le préavis en général puis, ouverture de la discussion sur l'amendement. Une fois l'amendement discuté, il sera passé au vote sur ce dernier et pour terminer, il ouvrira la discussion sur le préavis amendé ou non et il sera passé au vote sur le préavis amendé ou non.
- Ouverture de la discussion sur le préavis.
- M. Labouchère: la Municipalité avait été dit à l'époque qu'il n'y aurait en aucun cas 7 x 500h de vacation par municipal. Depuis, elle a passé de 5 à 7 membres pour diminuer la charge de travail en augmentant le fixe parce que les séances sont plus longues, ce qui est normal. En lisant le rapport de la Commission des finances, on voit que les municipaux ont une plus grande disponibilité et de facto vont à 2 aux différentes séances, ce qui augmente les heures de vacations. Il a un peu de peine à comprendre, d'un côté on veut diminuer la charge de travail et comme ils sont plus disponibles, il s'en crée plus. Depuis 2011, il y a aussi des Chefs de service, certes les Chefs de service ne prennent pas de décisions politiques, mais ils préparent aussi les dossiers, donc c'est également une aide.
- M. Creteigny: entend bien ces remarques, mais lors du passage de 5 à 7, la Municipalité n'avait pas du tout affirmé qu'elle ne resterait non pas avec 7 x les mêmes heures qu'à 5. Elle avait dit au Conseil, qui était plutôt pour rester à 5, que de passer à 7 augmenterait naturellement les charges, qu'il serait impossible de faire autrement. En passant à 7, effectivement il y a un petit peu plus de disponibilité, mais en même temps, il y a peut-être plus d'endroits où le Municipal se rend, alors qu'avant il n'arrivait pas forcément à aller partout et ce n'est pas tout le temps qu'ils vont à 2 aux séances, mais parfois pour des séances, il est utile d'avoir deux points de vue et de pouvoir essayer de trouver des solutions ensemble. Ces éléments font que l'on arrive à ces totaux de vacations, personne ne marque des heures pour rien, il est convaincu que les membres ne marquent pas forcément toutes leurs heures;

il est noté les heures de vacations de séances qu'ils ont. Ce qui veut dire que par rapport à ce qui est pris après sur la vie privée et professionnelle peut être assez compliqué. Dans le cadre de la gestion d'une ville qui doit être efficiente dans son organisation, il avait été dit aussi qu'il y aurait forcément des Services en plus, par rapport à la période passée. On voit aussi les effets, par exemple avec les Services de la Culture et de la Jeunesse, des initiatives se prennent, car avant les municipaux devaient faire eux-mêmes le travail, il y avait très peu de personnel disponible pour ces travaux-là. Vis-à-vis des heures de vacations qui sont notées, ces heures sont tout à fait évidentes et démontrées.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Ouverture de la discussion sur l'amendement que le président relit.
- M. Cretegnny: quand on commence à enlever un petit peu par-là, rajouter un petit peu par ici, cela devient de l'épicerie fine; il faudrait arriver à donner des éléments absolument strictement objectifs et qui puissent avoir une vérité totalement démontrée. L'on peut prendre tous les modèles possibles, avec le système du fixe sans les vacations, des vacations hautes ou l'inverse, il y aura toujours des différences et des points d'ombre. La Municipalité va défendre son préavis. Au-delà de savoir si un municipal vaut tant de mille, il faut voir aussi la question de la comparaison entre les communes. La comparaison montre que Gland se situe dans la fourchette inférieure à moyenne, en tout cas pas dans la fourchette haute. Les villes augmentent à chaque législature leurs rémunérations; d'une part, 5 ans sans augmentation plus la législature suivante et d'autre part, la complexité du travail et son intégration dans tous les jours de la vie professionnelle et de famille deviennent de plus en plus compliqués. Pour les municipaux, c'est du jonglage sans fin et il est nécessaire à ce niveau-là de réussir à trouver une solution pour ne pas avoir à un moment donné un écart tel que l'on n'arrive plus à trouver des personnes qui sont d'accord de prendre le risque de devenir municipaux par rapport à leur vie professionnelle ou de famille. Il faut que le jeu en vaille, finalement, un petit peu la chandelle. Les augmentations prévues sont plus le fait de maintenir quelque part cette croissance dans le rythme actuel au niveau des villes, plutôt que de le maintenir à un niveau plus faible. La Municipalité propose de rester sur les sommes demandées, mais bien sûr cela reste le choix du Conseil.
- M. Fantino: aimerait bien voir la comparaison avec les autres communes; pour le moment, il n'en a aucune idée. Dans le tableau présenté dans le rapport de la Commission des finances, on ne voit pas le total, on voit que le variable, ce n'est pas chiffré. Cette comparaison n'est pas très claire et il n'a pas entendu d'arguments transcendants, même s'il est sensible à celui de la motivation à la fonction, même s'il y a toujours un risque de ne pas être élu après. Aujourd'hui, le système est fondé sur un fixe et une partie de vacations rémunérées à Fr. 45.-. Si on en fait plus, on gagne plus. Pourquoi passer à Fr. 50.-?
- M. Fargeon: est très à l'aise pour parler de ce sujet, vu qu'il ne se représente pas. Pendant 10 ans, il a eu la chance de remplir la fonction de municipal, fonction prenante dans laquelle il a eu envie de se battre et il ne l'a pas fait pour de l'argent. Les municipaux ont tous une vie importante et une vie professionnelle. Quand il entend «vous n'avez qu'à faire plus d'heures», oui, on peut en faire. Quant aux personnes ayant certains postes, il est vrai qu'il faut aussi que cette fonction, même si elle est magnifique, permette de vivre encore d'une manière correcte. Surtout sans avoir à chaque fois à se poser la question: est-ce que je fais ça parce que justement j'ai un petit pécule qui m'attend pour finir correctement ou est-ce que je ne fais ça que pour l'argent et je deviens professionnel? Le risque qu'il y a en gardant des montants qui ne peuvent être que difficiles pour des personnes qui ont des fonctions, c'est que l'on se retrouve soit avec des personnes qui sont à la retraite ou des rentiers ou des personnes qui ont un job qui leur permet sans aucun souci de pouvoir se mettre en standby pendant un moment. Pour des personnes qui ont des fonctions avec quand même une volonté de se développer, c'est excessivement difficile; à un moment, on ne peut pas tout faire. Il faut savoir qu'on est là pour servir pas pour se servir. Ce qui est proposé est un réaménagement qui permettra aux personnes présentes ou qui seront élues dans quelques mois de pouvoir avoir une visibilité sur 5 ans et de pouvoir travailler avec un peu plus de sérénité. Il encourage à ne pas soutenir l'amendement, mais à soutenir la proposition municipale.
- M. Collaud: en comparant avec le coût de la vie, il est vrai que cela fait une augmentation importante et que l'on peut se demander pour quelle raison, il peut le comprendre. Pourquoi la Municipalité

connaissant la situation financière demande une telle augmentation, c'est que simplement il y a un mot qui a peu été relevé: le mot rattrapage. Exemple: lors de sa première législature, il n'y avait pas de Caisse de pension, alors que les autres Municipalités l'avaient déjà; lors de sa deuxième législature, il y a eu une première partie de Caisse de pension et lors de sa troisième, il y a eu la Caisse de pension complète. Lors de la deuxième législature, il y avait une partie qui était payée et il fallait mettre le complément. On n'est pas dans une phase d'évolution pure, mais également dans une phase de rattrapage. Pourquoi être resté au niveau vacations, c'est par ce que l'on s'aperçoit qu'il y a des périodes différentes d'un dicastère à l'autre et aujourd'hui, l'une des difficultés est que les candidats doivent faire un choix, la cohabitation entre vie professionnelle et vie politique vient de plus en plus difficile pour des communes de la taille de Gland. C'est pour cela que des personnes ayant des possibilités de progressions professionnelles se demandent pourquoi elles descendraient à 50 ou 60%, c'est un choix à faire, c'est comme un étau qui se resserre. Elles préfèrent privilégier la carrière professionnelle plutôt que de se lancer à 100% dans la politique ou de faire un mixte étant donné qu'il y a automatiquement des risques. C'est une chose dont il faut tenir compte au niveau d'un Conseil communal.

- M. Dorand: reconnaît que la fonction de municipal est certainement très astreignante et que tout travail mérite salaire. Lorsque l'on donne un préavis où l'on compare des villes, mais il n'est pas mis de totaux, l'on compare des taux différents avec des gens qui ont des fixes ou ceux qui n'en n'ont pas, des personnes avec des vacations, c'est un peu difficile de s'y retrouver pour faire des comparaisons. Il a repris les chiffres du préavis avec la situation d'aujourd'hui. Premier constat: en prenant les salaires, les fixes et les vacations avec une moyenne de 550 heures à Fr. 45.- et les frais, cela donne un salaire annuel à 60% pour M. le Syndic et à 40% pour les municipaux. En retransmettant par rapport aux autres communes que sont Nyon, Morges, Renens et Montreux ces salaires à 100%, car c'est cela qui démontre la réalité de qu'est-ce qu'un salaire. On peut relever que notre syndic est moins payé que les municipaux, ce qui n'est pas le cas ailleurs et cela l'interpelle. Lorsque l'on regarde qu'un municipal à 100% à Gland gagne Fr. 172'000.-, à Morges Fr. 183'000.- ou à Renens Fr. 174'000.-, on n'est pas si loin de la réalité par rapport aux autres communes, à part Nyon qui est une plus grande ville. Notre système est occulte, pourquoi? Parce que l'on ne sait pas qui fait des heures et combien y en-a-t-il. Même dans les préavis des autres communes qu'il a pris la peine de consulter, à chaque fois que l'on cite Gland, il est indiqué un fixe de Fr. 45.-/h de vacation, alors que pour les autres villes, il y a un salaire "réel". Deuxième constat, avec les vacations à Fr. 50.- comme souhaité dans l'amendement, le salaire d'un municipal passe à Fr. 180'000.- et pour le syndic à Fr. 154'000.-. Ce qui le dérange, c'est de rester avec ce système de vacations; Gland est une ville avec 12'482 habitants à la fin 2014. Morges a 15'000 habitants, les autres ont plus de 20'000 habitants. On compare avec des villes qui ont 1/3 de plus d'habitants, avec du travail et des charges en plus, ce qui n'est pas négligeable. Il pense qu'il serait mieux de passer pour l'avenir à un système fixe avec les mêmes règlements que les autres communes, aussi il va proposer un amendement. Doit-il le proposer avant ou après la votation de celui de la Commission des finances?

- Le président répond que les 2 amendements (Cofin et Dorand) seront opposés, l'un des 2 sera choisi. Ensuite la discussion sera ouverte sur l'amendement restant, puis il sera soumis au vote. Après il y aura discussion sur le préavis amendé ou non suivi du vote.

- M. Dorand: cela permettrait de pouvoir donner quelque chose de plus à un municipal, peut-être plus engagé qu'un autre et favoriserait aussi l'engagement. Il présente son amendement:

*A: Mode de traitement forfaitaire annuel lequel comprend la totalité des activités des membres de la Municipalité*

*B: Fixe annuel pour le Syndic 93'000.-- CHF pour un taux d'activité de 60 %*

*C: Fixe annuel pour les municipaux 72'000.-- CHF pour un taux d'activité de 40 %*

*D: Les revenus annexes tels que jetons de présence (Conseil d'administration, de fondation ou autres) sont entièrement versés dans la caisse communale pour autant que la présence soit une délégation des autorités communales. En fin d'année, la moitié de toutes les sommes encaissées est reversée à la Municipalité et répartie selon une clef tenant compte de l'engagement et de la responsabilité de chacun.*

- M. Cretegny: souhaite que la parole soit passée avant, à la Municipalité.

- Le président accorde cette demande.
- La discussion est ouverte.
- M. Collaud: précise que le chiffre de 40% n'est pas juste; il correspond à un document qui a été fait par l'ensemble des secrétaires des villes et qui a aussi été transmis à la Commission des finances. En page 4 du préavis, il est dit: «*Cependant l'expérience nous permet d'estimer le taux d'activité à 60% pour le syndic et à 50% pour les municipaux*». D'autre part, il a beaucoup critiqué la péréquation du Canton et il voit que l'on veut en faire une nouvelle, mais en plus compliqué; il faudra se faire des qualifications internes. Il a transmis un document à la Commission des finances concernant les vacances de 2013 jusqu'à fin août 2015 et qu'il montre à l'écran. Certains municipaux peuvent avoir des engagements auprès de sociétés intercommunales et d'autres dans une SA. Dans une SA, c'est personnel et totalement différent, c'est vous qui avez la responsabilité s'il y a quoi que ce soit; dans une intercommunale, ils représentent la commune. Ce qui fait passablement de problèmes pour la péréquation qui est proposée par M. Dorand. En fonction de l'approche des dicastères et en fonction des différents éléments, on peut avoir jusqu'à 200 heures de différence, par exemple un municipal qui sera peut-être plus engagé dans des éléments intercommunaux et qui sont plus avec une rémunération de l'autre côté et d'autres qui le sont moins. La Municipalité estime qu'il est mieux d'avoir une répartition harmonieuse entre fixe et vacances. Chaque fois que l'on intervient dans une association comprenant plusieurs villes, on voit qu'il y a des degrés de participation totalement différents entre les villes qui sont entièrement au forfait et les autres où la personne dit: ok, moi j'y vais parce que j'ai envie et que les vacances sont là. Etre au forfait fait que, les personnes y allant ou pas, ne change strictement rien; malheureusement c'est une réalité qui se voit dans chaque association.
- M. Dorand: veut bien que l'on essaie de lui dire que ses chiffres sont faux, mais il n'est pas d'accord. Là, il parle du rapport de la Commission des finances, où il est bien marqué taux à 40%, donc ils ne sont pas faux, indépendamment qu'il soit marqué, on estime à 50%. Si la charge d'un municipal est de 50%, il fait un préavis avec une charge claire et nette à 50% avec un salaire qui comprend 50%. Aujourd'hui, on donne des chiffres, on met des heures; à la base dans le préavis, il n'y a même pas le nombre d'heures, on ne nous dit pas la vérité, il n'y a pas de chiffres finaux, pas de chiffres du salaire externe de fixe et de vacances. Pour prendre une décision, il est nécessaire d'avoir de vrais chiffres, le vrai salaire d'un municipal; ensuite l'on peut décider en connaissance de cause si cela vaut la peine d'augmenter ou pas.
- M. Collaud: confirme que les chiffres sont faux. Il fait la démonstration du calcul de son salaire en 2013: 491 heures x Fr. 45.- + Fr. 40'000.- et l'on trouve le montant. Il ne faut pas dire qu'il faut plus de transparence, là sur le document, il est montré la totalité. Dans le préavis, il est noté 50%, à un certain moment, on ne peut pas écrire plus.
- Mme Cl. Bovet: en complément et en correction de ce qui a été mis sur le rapport de la Commission des finances, le taux émis pour les municipaux à Gland a été sorti de l'enquête sur les traitements des Municipalités, édition 2015 par le CISM. C'est là que le 40% a été pris pour les municipaux.
- M. Grandjean: ne soutiendra pas cet amendement parce qu'il remet en cause fondamentalement la façon de rémunérer la Municipalité. Cette façon de faire n'a pas du tout été étudiée par la Commission des finances et n'est pas privilégiée par la Municipalité qui est au cœur de la situation.

*Avec le départ de M. Nicolas Devincenti, le nombre des Conseillers présents passe à 54.*

- M. Labouchère: pourquoi ne pas renvoyer ce préavis à la Municipalité pour étude avec un fixe et un salaire afin de comparer les deux méthodes, avec des chiffres communs aux deux et que l'on puisse prendre une décision?
- M. Monachon: trouve gênante la situation par rapport aux vacances. A l'extérieur, on entend des échos positifs sur notre ville, il faut donc évoluer dans le bon sens. Le travail fait au niveau de la commune est un travail avec de gros sacrifices avec une part d'engagement de chacun; il n'est pas évident d'être syndic ou municipal, il y a une grosse tâche de travail. Il serait bien de pouvoir renvoyer ce dossier pour avoir une situation un peu plus claire avec une rémunération sans vacation, un salaire correct et bien rémunéré pour les municipaux. Il se met à la place des municipaux et de ceux qui vont

s'engager quand en rentrant le soir, il faut encore noter les heures. Une rémunération correcte lui semble logique ce qui permet d'avoir l'esprit beaucoup plus libre et ainsi pouvoir faire du bon travail.

- Suite à l'intervention de M. Labouchère, le président précise que le Conseil est entré en matière sur le préavis. Ce qui peut être fait: renvoyer le vote à la prochaine séance du Conseil, mais le préavis ne sera pas modifié, ou le préavis est refusé et la Municipalité doit en présenter un autre, ou cette dernière a la possibilité de retirer le préavis avant la décision finale, selon l'art. 94 de notre Règlement.
- La Municipalité demande une suspension de séance que le président accorde, puis les débats reprennent.
- M. Cretegy: la Municipalité s'est demandée si elle n'allait pas retirer son préavis; finalement elle est convaincue que celui-ci va tout à fait dans le bon sens. L'amendement de M. Dorand est un amendement fait de chiffres non seulement pas sûrs, mais qui sont faux, avec en plus des conditions qui ne sont pas une vraie réalité. Les conditions que mettent les villes avec des fixes, il y en a de toutes sortes. Suivant les cas les conditions sont différentes, par rapport à un salaire de x telles conditions sont mises, par rapport à un autre salaire, ce sont d'autres conditions qui sont posées. La Municipalité a travaillé jusqu'à maintenant avec ce système de vacations et de fixe; elle est unanimement derrière ce modèle-là, parce qu'elle estime que c'est la manière la plus juste de pouvoir savoir où elle en est. Concernant le fixe, quand on essaye de calculer un pourcentage pour voir à combien mettre un municipal ou un syndic, c'est extrêmement compliqué et délicat. Ça dépend des personnes ayant très peu à faire sur un fixe et il y a l'inverse aussi. Par contre, le fait d'avoir un fixe plus des vacations, c'est plus clair. La Municipalité reconnaît qu'elle aurait peut-être dû mettre le tableau des vacations avec le préavis, mais la Commission des finances a eu ce tableau qui montre exactement ce qui se passe en dehors des séances du Conseil communal, des séances de la Municipalité; pour le syndic, des séances des assemblées de syndics et séances de signatures; les préparations de dossiers, pour la grande majorité, passent dans le fixe. Cela montre le travail fourni par les municipaux. Il encourage à continuer sur la vision du préavis et de ne pas prendre en compte l'amendement de M. Dorand.
- M. Moulin: s'il a bien compris le sujet du préavis, c'est de savoir si l'on va donner une petite ou grande augmentation aux municipaux. Il n'a pas refait les calculs de cet amendement, mais son sentiment est qu'on est là devant une diminution de salaire, c'est un très mauvais signal qui serait donné à une ville qui fonctionne bien. Il encourage à voter contre l'amendement et il va soutenir la proposition de la Municipalité.
- M. Girardet: a l'impression, avec toutes ces discussions, que l'on est en train de couper les cheveux en 4. On parle de pourcentages, finalement n'importe quelle commune dira que ces pourcentages ne correspondent pas effectivement. Pour lui, c'est de voir actuellement combien touche un syndic ou un municipal et les chiffres qui l'intéressent sont ceux représentant le salaire effectif. En arrondissant, on arrive à Fr. 40'000.- à Gland, Fr. 102'000.- à Nyon, Fr. 92'000.- à Morges, Fr. 85'000.- à Renens et Fr. 102'000.- à Montreux. Gland est un petit peu plus petit, mais en plein développement par rapport à d'autres communes ayant une situation plus établie; il pense qu'il y a un retard par rapport à ceci. Il défend les vacations, car il est important que les municipaux soient rémunérés sur un travail effectif. Nyon, Fr. 11'200.- et Montreux, Fr. 9'000.- ont des vacations fixes. Si une année, un municipal a un travail plus conséquent par rapport à ce qu'il doit faire, il est normal qu'il soit rémunéré en fonction du travail effectif. Un fixe et des vacations, contrairement à ce que certains ont dit, correspond au travail effectué. Tout le monde a une vie de famille, une vie professionnelle, envie d'avoir des loisirs, ce système de vacations n'est pas exagéré par nos municipaux. Il soutiendra le préavis.
- M. Labouchère: les jetons de présence dans les Conseils d'administration sont-ils comptés dans les vacations ou viennent-ils en plus? S'ils viennent en plus, à combien se montent-ils? On n'en parle pas dans le préavis.
- M. Collaud: donne des exemples: s'il représente la commune à l'APEC, c'est Fr. 20.- la séance soit le même tarif que les Conseillers ici présents, délégués à l'APEC et au Conseil régional, c'est Fr. 45.- cela fait partie des vacations. C'est différent pour le syndic au niveau de Conseil régional ou lorsque l'on est dans une SA. SADEC est une SA, si la personne est présidente et qu'elle a encore un autre mandat parce qu'elle est présidente et qu'elle est le représentant de la SADEC auprès de TRIDEL, là,

c'est notre responsabilité qui est engagée s'il y a quoi que ce soit, même après notre engagement si tout n'a pas été payé. En ce qui le concerne pour Canal Saturne, société "pont" au niveau des signaux pour la télévision et la SEIC, ce sont deux éléments où il est comme représentant de la commune, ce sont des SA et donc c'est à part. EMS Belle-Saison, c'est encore autre chose, il y a un montant de Fr. 100.- par séance de 2h. Concernant l'hôpital, c'est hors politique puisque la nomination a lieu par l'Association et là, il n'y a plus aucune relation, le mandat qu'il a au niveau du GHOL par rapport à l'aspect du municipal; à la fin de son mandat, il peut rester municipal tout comme au niveau des EMS. L'ARAS ou les pompiers paient directement. Pour chacun de ces éléments, automatiquement la société sort un certificat de salaires qui est directement envoyé aux impôts, ce qui veut dire que dans la déclaration, il y a le salaire à titre privé plus le salaire de municipal. Autre exemple, M. Genoud est représentant à Télé Dôle, Mme Girod au RAT; les montants peuvent aller de Fr. 1'000.- à Fr. 5'000.-, annuel. Les éléments les plus rémunérateurs se situent au niveau des SA par rapport aux Conseils d'administration. En tant que membres des Conseils d'administration, on a à chaque fois demandé d'avoir une assurance responsabilité de 5 Mio par personne pour tout ce qui pourrait arriver et que l'on soit protégé.

- M. Labouchère: remercie pour toutes ces explications. Y-a-t-il un chiffre total ou pas? A Nyon en 2011, c'est un montant de Fr. 35'000.- qui est reversé à la commune. C'est pour faire écho au point B de l'amendement.
- M. Collaud: non, il n'a pas le chiffre total.
- M. Creteigny: lorsqu'il y a un paiement fixe avec la remise complète des vacances sans retour dans les Municipalités, c'est qu'il y a quand même un calcul qui a été fait avant pour avoir un montant qui corresponde effectivement. Avec l'amendement, en fait il n'y aurait pas grand-chose qui changerait au niveau strictement financier par rapport à la situation actuelle puisqu'il faudrait noter en vacances le temps que l'on passe dans les sociétés, c'est logique s'ils étaient en vacances. Avec le fixe de M. Dorand, on a une perte qui est quand même aussi importante. Il précise que pour le Conseil régional, il a entre Fr. 12'000.- et Fr. 13'000.-, c'est quasiment une deuxième Municipalité avec des rencontres toutes les 2 semaines et de nombreux débats, ce qui représente un 20%, voire plus. Il propose de rester au préavis municipal.
- M. Dorand: précise, en tant que membre de l'APEC, que la vacation est de Fr. 40.- et non de Fr. 20.- comme cité précédemment. Il est prêt à enlever le point D de son amendement puis, il demande officiellement cette suppression.
- M. Creteigny: si la Municipalité s'oppose à cet amendement c'est d'avoir un amendement qui fixe des chiffres avec des règles dans un cadre qui n'est pas réel. M. Dorand a pris des chiffres en composant quelque chose qui lui paraissait correct sans voir de l'intérieur ce que cela peut donner. On est là dans quelque chose qui est un petit peu de la sculpture dans les nuages.
- M. Dorand: les chiffres très aléatoires ne sont que le reflet correspondant exactement aux Fr. 60'000.-, aux vacations ou aux frais; s'ils sont si faux que ça...
- M. Collaud: lorsque l'on fait 3 h de représentation, ce ne sont pas les 15 secondes pour les marquer qui vont prendre un long moment. Il pensait que M. Dorand allait retirer son amendement, il était déjà content, mais il voit qu'il s'est trompé.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote opposant les 2 amendements.

### *Décision*

*L'amendement de la Commission des finances obtient 24 voix. L'amendement Dorand obtient 4 voix.*

- La discussion est ouverte sur l'amendement de la Commission des finances.
- Mme Gilliland: est favorable à l'amendement de la Commission des finances. Elle encourage les municipaux qui, elle en est sûre, n'abusent pas de relever leurs vacances. Elle est persuadée qu'ils sont plutôt "légers", c'est un sentiment personnel. Elles les invitent à les relever telles quelles sont vraiment, elle est sûre qu'ils n'en abusent pas.

- M. Labouchère: personne, ici, n'a accusé la Municipalité de trop ou pas noter les vacances. Nous n'accusons pas de noter trop de vacances. C'était juste une explication pour savoir d'où elles viennent ainsi que de la justification de l'augmentation des vacances.
- M. Creteigny: encourage les Conseillers à en rester au préavis et de l'appuyer. La Municipalité a fait ses calculs, étudié la rémunération pour les 5 ans à venir en tout état de cause, quelles que soient les volontés d'être ou pas dans la future Municipalité.
- M. Moulin: s'il a bien compris, les discussions portent, si le préavis de la Municipalité est accepté, sur un montant de Fr. 48'000.- puisqu'il s'agit d'un fixe et des vacances estimées à Fr. 19'000.-. Il compare la version augmentation du fixe avec pas d'augmentation du fixe. Dans l'ensemble, l'on parle d'un montant qui mettrait plus de 20 ans pour rembourser, par exemple, le giratoire de la Bergerie; c'est juste pour mettre en perspective de quoi il est discuté ce soir.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement de la Commission des finances.

### **Décision**

*Par 23 non, 21 oui, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse l'amendement de la Commission des finances.*

- La discussion est ouverte sur le préavis.
- M. Fantino: est surpris par le refus de l'amendement car il pensait que c'était une solution de compromis. Il invite les Conseillers à refuser ce préavis et que la Municipalité le représente avec une augmentation mieux argumentée avec possibilité d'un fixe comme cela a été demandé. La proposition de M. Dorand n'était pas inintéressante.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

### **Décision**

*Par 40 oui, 8 avis contraires, 5 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 89 concernant l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2016 - 2021, soit:*

Fixe annuel	Syndic	CHF 70'000.--
	Municipale/municipal	CHF 48'000.--
Vacation	Tarif horaire	CHF 50.--
Débours	Syndic	CHF 5'000.--
	Municipale/municipal	CHF 4'200.--
LPP	Participation communale	Taux maximum: 19%

## DIVERS

### **7. Postulat de M. Georges Grandjean «Logement des requérants dans notre ville».**

Le président passe la parole à M. Grandjean pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### ***Décision***

*Par 31 oui, 16 avis contraires, 5 abstentions signifiées, le Conseil communal décide de transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.*

### **8. Divers + propositions individuelles.**

- M. Fantino: pendant la campagne des élections fédérales, a reçu un mail le priant d'enlever dans les 3 jours les affiches sauvages sous peine de recevoir la facture de leur enlèvement; il a fait le nécessaire dans les délais. Il regrette et relève que cela n'ait pas été fait très vite par d'autres candidats, lesquels ont pu encore profiter de l'affichage pendant 2 semaines. Les uns ont joué le jeu, d'autres pas; il aurait été judicieux de le faire dans les 3 jours.
- M. Schumacher: dans d'autres communes, il existe des tableaux électroniques annonçant les manifestations ou les activités. Selon le lieu de l'installation, par exemple aux sorties de l'autoroute tout le monde serait informé. Il prie la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer ce moyen d'information.
- M. Tacheron: pour information, une commune vaudoise en a discuté cette semaine dans son Conseil communal; le premier prix de départ est de Fr. 70'000.- au minimum, par pièce.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, le président donne rendez-vous au 10 décembre 2015 à 19h00 et clôt alors la séance de ce soir.

Il est 21h40.

Pour le Bureau du Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Daniel Calabrese

Mireille Tacheron

Annexe:

Postulat de M. Grandjean